



## CAMPING-CAR CLUB CENTRE

425 rue Saint Just -58600 GARCHIZY - tél 07 82 54 08 07 – www.cccclubcentre.fr  
Association à but non lucratif régie par la Loi de 1901  
Association bénéficiaire de l'immatriculation FFCC (78, rue de Rivoli 75004 PARIS) n° IM 075100143



LA FÉDÉRATION DES CAMPEURS,  
CARAVANIERES ET CAMPING-CARISTES

### CONTRAT DE VENTE DE FORFAIT TOURISTIQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Émis le : 15/08/2023

Nom du rassemblement **Galette des Rois** à Blois du 09 au 12 Février 2024

**MERCI d'ARRIVER le 9 février vers 9h**

**À RENVoyer AVANT LE 09 janvier 2024 (sauf si complet avant) – SORTIE LIMITEE A 45 camping-cars**

**ORGANISATEURS :** Jean et Jacqueline JULLIEN - 320 rue d'Arian - 41250 TOUR en Sologne  
Tél : 06 03 56 47 71 ou 06 81 72 97 53 Mail : jacqueline.jullien@hotmail.fr

#### PARTICIPANTS :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Parenté \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

N° adhérent \_\_\_\_\_ Tél portable \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Personne à mobilité réduite : OUI .....NON \* (\*entourer l'option choisie)

Autorisation à l'image pendant la sortie : OUI .....NON \*

Camping-car : N° d'immatriculation ..... Longueur .....m Remorque : OUI ... NON ... \*

SÉJOUR: <b>La Galette</b> à Blois	PRIX	Nbre personnes	TOTAL	<b>Conditions de règlement :</b> Inscription et paiement <b>Bulletin d'inscription et chèque bancaire établi à l'ordre du Camping-Car Club Centre à retourner à l'organisateur avant le 09 janvier 2024</b> <b>ou paiement par virement ou carte bancaire sur notre site <a href="http://www.cccclubcentre.fr">www.cccclubcentre.fr</a></b> Vous devez conserver un exemplaire de ce contrat.
Forfait par personne	<b>120 €</b>			
<b>Prix des nuitées compris dans le tarif</b>				
Mode de règlement choisi:				
Le prix comprend le détail des prestations mentionnées dans le programme de la sortie. Le prix ne comprend pas les frais personnels, de carburant, repas et visites non mentionnés dans le programme. Hébergement en camping-car.				

#### Conditions de vente : selon le Code du Tourisme et Droits du Voyageur (voir en fin de revue)

**En cas d'annulation par l'adhérent :** remboursement des sommes versées déduction faite des frais d'annulation suivants : Plus de 30 jours avant le départ : retenue 10 % du séjour ou frais déjà engagés, de 30 à 15 jours avant le départ : retenue 50% du séjour ou frais déjà engagés, moins de 15 jours avant le départ : retenue 100% du séjour.

Depuis le 01/01/2023, votre adhésion au Club vous permet de bénéficier d'une assurance annulation de réservation dans un camping ou un voyage avec votre camping-car (la notice avec le détail des garanties est consultable sur le site de la FFCC <https://ffcc.fr/assurances/assurances-ffcc/> et sur notre site [www.cccclubcentre.fr](http://www.cccclubcentre.fr)) N° de CONTRAT : 62 143 049 Gritchen/Allianz

Si vous annulez une sortie vous devez prévenir l'organisateur le plus rapidement possible par écrit motivé ET déclarer impérativement le sinistre dans les 5 jours ouvrés à l'Assurance Gritchen sur son site [www.declare.fr](http://www.declare.fr) ou par mail [sinistre@declare.fr](mailto:sinistre@declare.fr) ou par courrier à Gritchen Affinity -service sinistre -27 rue Charles Durand-CS 70139 - 18021 Bourges Cedex

**Les chiens ne sont pas admis dans les bus et les lieux de restauration.**

**Il n'y aura pas d'accusé réception de votre engagement sauf en cas d'annulation de la sortie par le Club ou si sortie complète.**

Je soussigné ..... agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes inscrites certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente des séjours figurant dans la revue Balade et sur notre site [www.cccclubcentre.fr](http://www.cccclubcentre.fr) ainsi que du programme détaillé de la sortie réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date:  
et signature de l'adhérent

Organisateurs :  
J et J Jullien / CCCCentre